Nations Unies S/PV.7116



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7116e séance

Samedi 22 février 2014, à 11 heures
New York

Président :	Mme Murmokaitė	(Lituanie)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Jordanie	Le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	Mme Ogwu
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

14-24254 (F)









La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/115, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Australie, les États-Unis d'Amérique, la France, la Jordanie, la Lituanie, le Luxembourg, la République de Corée et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2139 (2014).

Je souhaite la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je me félicite vivement de l'adoption de la résolution 2139 (2014). Nous sommes tous parfaitement conscients du désespoir profond dans lequel le peuple syrien est plongé depuis longtemps. Si cette résolution est mise en œuvre rapidement et de bonne foi, une partie au moins de ses souffrances pourra être soulagée.

La résolution se fonde sur la déclaration présidentielle S/PRST/2013/15, adoptée l'année dernière, et renforce l'engagement du Conseil à protéger les civils et à garantir l'acheminement des secours. La situation humanitaire en Syrie continue de se détériorer. La moitié des habitants du pays nécessitent une aide d'urgence, et les pays d'accueil ont besoin d'être aidés pour pouvoir s'occuper de plus de 2,5 millions de réfugiés.

Les civils continuent de faire les frais du conflit. Ils sont quotidiennement victimes d'actes de violence brutale et d'attaques aveugles, tels le recours à des armes lourdes, à des bombardements aériens, à des tirs de mortier et à des attentats à la voiture piégée dans des zones peuplées. Des informations continuent de faire état de massacres et d'atrocités à travers tout le pays. Les femmes et les jeunes filles sont victimes de violences sexuelles et sexistes.

Le Gouvernement syrien et les milices alliées sont responsables d'un nombre incommensurable d'assassinats et de disparitions, de l'utilisation scandaleuse de barils explosifs et d'actes de torture sur une vaste échelle. Les groupes d'opposition procèdent à des exécutions sommaires, recrutent des enfants pour le combat et recourent à la terreur dans des zones civiles. Les attaques contre les infrastructures civiles, notamment les écoles et les hôpitaux, se poursuivent sans relâche. Ces actes odieux sont inacceptables et doivent cesser immédiatement. Toutes les parties engagées dans les combats en Syrie doivent respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire.

Je rends hommage au personnel humanitaire des Nations Unies, au Croissant-Rouge arabe syrien et à nos autres partenaires pour leur courage et leur dévouement. En dépit des conditions dangereuses, les organismes humanitaires des Nations Unies et nos partenaires parviennent à aider des millions de personnes. Mais plusieurs millions d'autres demeurent encore hors d'atteinte, et le financement reste insuffisant. J'exhorte la communauté internationale à accroître ses contributions.

Cette résolution n'aurait pas dû être nécessaire. L'aide humanitaire n'est pas quelque chose que l'on négocie, mais que l'on autorise en vertu du droit international.

Je trouve extrêmement choquant que les deux camps assiègent les civils comme tactique de guerre. Quelque 200 000 personnes se retrouvent assiégées dans les zones contrôlées par le Gouvernement, et 45 000 dans les zones contrôlées par l'opposition.

Plus généralement, cette résolution souligne une fois encore la nécessité urgente de mettre fin au conflit.

Bien que le processus politique se poursuive, nous continuerons de faire tout notre possible pour apporter secours et protection aux personnes qui en ont besoin sur le terrain.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Lucas (Luxembourg) : Le Luxembourg se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2139 (2014) consacrée à la crise humanitaire syrienne.

L'objectif de cette résolution est simple. Elle vise à protéger les civils affectés par le conflit en Syrie. Elle exige qu'un accès humanitaire rapide, sûr et sans entraves soit autorisé à travers les lignes de conflit et à travers les frontières des pays voisins, afin que l'aide humanitaire puisse parvenir par les routes les plus directes aux personnes qui en ont besoin. Elle rappelle que l'utilisation contre les civils de la famine comme méthode de combat est interdite par le droit international humanitaire. Elle réaffirme que ceux qui ont commis des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme en Syrie doivent être traduits en justice. Elle souligne enfin l'importance de dégager une solution politique pour mettre fin au conflit syrien.

Ces dernières semaines, avec nos collègues de l'Australie et de la Jordanie, nous avons œuvré en vue de bâtir un consensus autour d'une résolution forte qui permette de changer la donne sur le terrain.

En adoptant la résolution 2139 (2014), le Conseil de sécurité envoie un message clair et uni à toutes les parties au conflit en Syrie, afin que soit garanti l'accès humanitaire à tous les Syriens dans le besoin, afin que soient levés les sièges des villes où les civils sont pris au piège, afin que cessent les sauvageries insensées, les bombardements indiscriminés, l'emploi de barils d'explosifs, qui ont pour seul but de terroriser les populations civiles.

Les demandes que le Conseil de sécurité avait formulées dans la déclaration présidentielle du 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15) n'ont malheureusement pas été suivies d'effet. La situation humanitaire a continué de se dégrader à un rythme inacceptable. Aujourd'hui, ce sont près de 10 millions de Syriens, dont la moitié d'enfants, qui ont besoin d'une assistance humanitaire urgente. Plus de 3 millions d'entre eux vivent dans des zones difficiles d'accès. Plus de 2,4 millions de Syriens, dont pour moitié des enfants, ont dû se réfugier dans les pays voisins, en premier lieu au Liban et en Jordanie. Face à cette détérioration dramatique de la situation, le Conseil de sécurité se devait d'agir.

Avec le vote unanime d'aujourd'hui, le Conseil de sécurité assume ses responsabilités. Il incombe désormais aux parties au conflit en Syrie, et au premier chef aux autorités syriennes, de mettre en œuvre pleinement et sans délai les dispositions de la résolution que nous venons d'adopter et les dispositions de la déclaration présidentielle du 2 octobre dernier.

Les autorités syriennes doivent sans plus tarder endosser le Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe). Les parties doivent œuvrer en vue d'une véritable transition politique qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien.

La résolution contient des dispositions qui permettront au Conseil de sécurité de vérifier de façon précise si ses demandes sont mises en œuvre concrètement sur le terrain. En cas de non-respect de la présente résolution, le Conseil exprime son intention de prendre des mesures supplémentaires pour soutenir l'indispensable action humanitaire en Syrie.

Aujourd'hui, il est tout à l'honneur du Conseil d'avoir su faire prévaloir le droit international humanitaire et les besoins du peuple syrien sur les intérêts de ceux qui s'accrochent au pouvoir en Syrie. Le Luxembourg est fier d'avoir pu contribuer activement à ce résultat qui, nous l'espérons sincèrement, représentera un tournant pour le peuple syrien.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : En adoptant la résolution 2139 (2014) à l'unanimité ce matin, tous les membres du Conseil de sécurité ont pris acte de ce que la situation humanitaire en Syrie est désespérée.

La Syrie s'est désintégrée, et les pays voisins sont menacés par les répercussions de cette crise. Près de la moitié de la population syrienne a un besoin urgent d'assistance. Un tiers des logements ont été démolis et plus de 60 % des hôpitaux ont été endommagés voire détruits. Près d'un tiers de la population est désormais déplacée. Trois millions de personnes ont fui; 2,5 millions de Syriens sont réfugiés; 2,3 millions d'enfants ne vont plus à l'école; et une école sur cinq est soit occupée soit détruite. Le personnel médical et

les hôpitaux ont été directement pris pour cible, et la majorité des personnels de santé syriens se sont enfuis. Au moins 250 000 personnes tentent de survivre dans des villes assiégées, sans nourriture ni aide médicale depuis plus d'un an.

Dag Hammarskjöld a eu cette phrase célèbre, selon laquelle l'Organisation des Nations Unies n'a pas été créée pour conduire l'humanité au paradis, mais pour la sauver de l'enfer. Toujours est-il que cela fait maintenant bien longtemps que le peuple syrien est en enfer.

Le Conseil n'aurait pas dû prendre autant de temps pour adopter la résolution d'aujourd'hui, et d'ailleurs, comme vient de le dire le Secrétaire général, cette résolution n'aurait pas dû être nécessaire.

Le Conseil exige que la présente résolution soit appliquée en intégralité. Si elle l'est, elle permettra de changer véritablement la vie de millions de Syriens.

Le Conseil exige avant toute chose que toutes les parties au conflit, en particulier les autorités syriennes, fassent maintenant marche arrière et commencent à accorder la priorité aux intérêts de leurs concitoyens. L'armée syrienne doit mettre un terme à ses attaques indiscriminées et systématiques sur les civils. La campagne dévastatrice de bombardements aériens sur Alep, qui a entraîné le déplacement de 500 000 personnes supplémentaires, doit cesser. L'utilisation de barils d'explosifs – une arme destinée à semer la terreur et à faire le plus de mal possible parmi les civils – doit prendre fin immédiatement. L'aide doit être autorisée à parvenir par les routes les plus directes aux personnes qui en ont besoin, y compris à travers les lignes de conflit et à travers les frontières. Elle doit pouvoir parvenir jusqu'aux personnes qui vivent en état de siège, et les personnes qui se trouvent dans ces zones et veulent en sortir doivent y être autorisées.

Les groupes d'opposition armés doivent eux aussi répondre aux appels lancés dans la résolution à mettre fin aux violations des droits de l'homme, à respecter le droit international humanitaire et à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones sous leur contrôle. Le Conseil a déclaré sans ambages qu'Al-Qaida et ses entités affiliées n'avaient pas leur place en Syrie et que tous les combattants étrangers devaient se retirer immédiatement du pays.

Nous avons une fois encore souligné que la seule solution durable au conflit syrien passe par une transition politique. Les difficultés sont évidentes, mais nous devons poursuivre nos efforts pour y parvenir. En outre, comme le Conseil le souligne dans la présente résolution, il faut mettre fin à l'impunité des auteurs de violations du droit international humanitaire et des violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits. L'Australie renouvelle par ailleurs son appel au Conseil pour qu'il renvoie la situation en Syrie devant la Cour pénale internationale.

L'unanimité du Conseil aujourd'hui était nécessaire, mais elle ne suffit pas. Notre résolution ne pourra servir la population syrienne que si elle est intégralement appliquée. Comme je l'ai dit, la responsabilité à cet égard incombe au premier chef aux autorités syriennes. Les autres parties en présence, notamment les groupes d'opposition, doivent également s'exécuter. La résolution est aussi contraignante pour nous tous. Les membres du Conseil et le reste des États Membres de l'ONU doivent eux aussi tout faire pour pousser les autorités syriennes et les groupes d'opposition à appliquer la résolution.

Le texte est très clair : le Conseil entend que ses exigences soient respectées, et il prendra des mesures supplémentaires en cas de non-respect. Notre détermination à cet égard ne fléchira pas.

Le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie) (*parle en arabe*) : La Jordanie se félicite que le Conseil ait adopté la résolution 2139 (2014) à l'unanimité. La Jordanie est fière d'être l'un des coauteurs de cette résolution, avec l'Australie et le Luxembourg, conformément au mandat que nous ont confié les ministres arabes. Nous avons négocié le texte de la résolution avec les autres membres du Conseil de sécurité et avons tout mis en œuvre pour parvenir au consensus le plus large possible.

À cet égard, nous tenons à remercier tous les membres du Conseil, permanents et non permanents, de la bonne foi dont ils ont fait montre durant les consultations. Nous saluons l'unité affichée par le Conseil.

La résolution qui vient d'être adoptée aborde les différentes dimensions de la tragédie humanitaire syrienne, qui a aujourd'hui atteint un seuil intenable au niveau interne. Non seulement les civils sont la cible d'attaques réalisées avec toutes sortes d'armes, interdites ou autorisées, mais on est même allé jusqu'à imposer dans de nombreuses régions du pays un blocus qui asphyxie et affame la population, le tout sur fond de violations généralisées du droit international

humanitaire dans tout le territoire, dont certaines constituent des crimes contre l'humanité.

Selon les statistiques, près de 9,3 millions de Syriens ont besoin d'une aide humanitaire, dont 6,5 millions sont déplacés. En outre, 250 000 Syriens sont pris au piège dans des zones assiégées et près de 2 millions de Syriens ont besoin d'une aide humanitaire dans des régions difficiles d'accès. Les répercussions néfastes de cette tragédie humanitaire interne ont dépassé les frontières de la Syrie pour atteindre les pays voisins, engendrant ainsi un problème de réfugiés humanitaires d'envergure internationale, qui influe sur tous les aspects de la vie économique et sociale des pays voisins et sur leur sécurité. En effet, le nombre de réfugiés forcés de quitter la Syrie a atteint 2,9 millions, dont 2,4 millions ont trouvé refuge dans les pays voisins. En Jordanie, nous avons accueilli 1 300 000 réfugiés en provenance de la Syrie, dont 600 000 depuis le début de la crise, il y a environ trois ans. Le coût de leur accueil s'est élevé à 1,7 milliards de dollars en 2013, et il devrait atteindre 2,8 milliards de dollars en 2014.

Les graves conséquences de cette crise sur les pays voisins seront des conséquences à long terme, ce qui exige une action efficace du Conseil et de la communauté internationale en vue de régler la crise des réfugiés syriens. La persistance d'une crise humanitaire de cette magnitude met en péril la sécurité et la stabilité de la région du Proche-Orient. Aussi la manière dont le Conseil aborde la situation humanitaire ne doit-elle pas être tributaire du volet politique. Nous affirmons à cet égard que cette résolution ne doit pas avoir d'incidence néfaste sur le volet politique, mais qu'elle doit au contraire le renforcer et le réaffirmer, comme le soulignent d'ailleurs le paragraphe 15 et le onzième alinéa du préambule de la résolution.

Nous insistons à l'heure actuelle sur l'importance d'une application pleine et immédiate par les parties au conflit en Syrie de toutes les dispositions de cette résolution contraignante. Toutes les parties, en particulier les autorités syriennes, doivent permettre aux opérations de secours humanitaires de traverser les frontières et les lignes de front. Les parties doivent immédiatement entamer le démantèlement des blocus imposés à certaines villes et régions et mettre un terme à toutes les attaques contre des civils, en particulier dans les zones résidentielles, notamment aux bombardements aériens aveugles et au largage de barils d'explosifs.

Le Conseil surveillera de près l'engagement dont font preuve les parties au conflit en vue d'appliquer pleinement cette résolution.

M. Araud (France) : Je salue l'adoption à l'unanimité de cette résolution sur l'accès humanitaire en Syrie (résolution 2139 (2014)). Face à la tragédie qui se déroule et s'intensifie jour après jour depuis trois ans, l'inverse aurait été incompréhensible. Comment le Conseil aurait-il pu être silencieux face aux 140 000 personnes qui ont perdu la vie, aux 3 millions de Syriens en détresse humanitaire et à la fuite désespérée de près de la moitié de la population désormais réfugiée ou déplacée?

Cette résolution était urgente et indispensable. C'est pourquoi la France a soutenu dès l'origine ce projet à l'initiative de l'Australie, de la Jordanie et du Luxembourg, auxquels nous manifestons notre reconnaissance. Urgente, cette résolution exige du Gouvernement syrien, ivre de sa propre violence, qu'il respecte le droit international humanitaire, qu'il cesse de bombarder les civils, d'affamer son peuple et de torturer les prisonniers. Elle demande la levée immédiate des sièges. Elle exige du Gouvernement qu'il autorise les organisations humanitaires à aider toutes les populations dans le besoin à travers les lignes de front et les frontières. Elle demande l'arrêt des attaques contre le personnel des Nations Unies, les acteurs humanitaires et les journalistes.

Indispensable, cette résolution doit mettre fin à la surdité du Gouvernement syrien à l'appel des acteurs humanitaires et du Conseil, qui, le 2 octobre dernier, formulait des demandes précises pour ouvrir l'accès humanitaire. Nous devons tous l'admettre, et c'est la raison de cette résolution, notre déclaration présidentielle d'alors (S/PRST/2013/15) n'a pas eu de résultat tangible. Loin d'atteindre toutes les populations dans le besoin sur l'ensemble du territoire syrien, l'aide humanitaire reste inaccessible dans les zones assiégées et sporadique dans les zones difficiles d'accès.

Le régime syrien tente de nous faire croire qu'il est un partenaire fiable et responsable dans le domaine humanitaire. Les exemples des évacuations de Moudamiyé et de Homs, il y a quelques semaines, nous prouvent le contraire. Loin de constituer un modèle, elles ont été tardives dans leur mise en œuvre, limitées dans leurs effets et tragiques dans leur suivi. De nombreuses personnes évacuées ont été arrêtées et restent disparues. Depuis quelques jours, le Gouvernement multiplie les actions de communication sur des trêves localisées.

Ne soyons pas dupes. Ces trêves sont imposées aux populations effrayées, épuisées et affamées dans le cadre de la politique délibérée suivie par le Gouvernement : mourir de faim ou se rendre.

Parallèlement, le Gouvernement syrien utilise des bombes de plus en plus sauvages et meurtrières aux dépens des populations civiles. Après les bombes à sous-munitions, après les missiles balistiques, après les armes chimiques, les autorités lancent sur les civils des barils d'explosifs, armes de terreur par excellence. Non, l'emploi de ces armes n'est pas un détail, comme l'ont exprimé certains. Non, elles n'ont aucune justification militaire. Oui, elles ne visent qu'à tuer, de manière indiscriminée, civils et combattants. Pour les milliers de civils qui meurent sous ces bombes, pour les centaines de milliers de civils qui fuient terrorisés, ce n'est pas un détail. La France loue le courage et la détermination du peuple syrien. Nous ne pouvions l'abandonner dans les mains de ses tortionnaires.

Avec l'adoption de cette résolution, le Conseil évite le déshonneur du silence. Il nous appartient collectivement, maintenant, de veiller à ce que les parties au conflit, et en particulier le régime, entendent le message de fermeté et d'urgence qui leur était adressé et traduisent en actions concrètes les demandes de ce Conseil.

Je soulignerai l'intention exprimée par le Conseil d'adopter des mesures additionnelles en cas de non-mise en œuvre de la résolution. Nous reviendrons donc, dans 30 jours, dans cette enceinte pour entendre le rapport du Secrétaire général. Et dans le cas où le Gouvernement syrien resterait sourd à nos demandes, nous devrons prendre les mesures qui s'imposent. La France n'oubliera pas ce rendez-vous.

La détresse humanitaire ne saurait trouver de solution que dans la transition politique. Nous ne pouvons accepter à cet égard un arrêt sans suite des discussions à Genève, où, là encore, c'est le régime syrien qui porte la responsabilité de l'échec en refusant l'ordre du jour des négociations proposé par M. Brahimi et accepté par l'opposition. Il nous appartient de manifester collectivement la même urgence et la même fermeté. La France continuera de se placer aux côtés du peuple syrien. Les criminels devront payer pour leurs crimes.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Enfin, le Conseil de sécurité vient de parler, avec clarté et à l'unanimité, de la catastrophe humanitaire dévastatrice qui se déroule en Syrie. Pour un organe longtemps trop divisé pour reconnaître ne serait-ce que la réalité élémentaire des horreurs commises en Syrie, la résolution d'aujourd'hui (résolution 2139 (2014)) est une mesure trop longtemps différée, une mesure qui s'imposait pour renouer avec la réalité.

Quel que soit ce qui en est ou non transparu au Conseil de sécurité durant ces trois dernières années, la population syrienne a eu la grande infortune de vivre dans le monde réel. Cette réalité est ce que traduit le rapport publié cette semaine par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme : plus de 173 000 personnes prises au piège dans la Ghouta, selon les estimations, dont plusieurs milliers n'ont presque aucune vivre et ont été autorisées par les autorités religieuses à manger des chats et des chiens. Le monde réel, c'est ce qu'a rapporté récemment le Secrétaire général lorsqu'il a informé le Conseil des sévices indescriptibles subis par les enfants, qui sont notamment enlevés, victimes de violences sexuelles, fouettés, soumis à des chocs électriques ou emprisonnés sans raison.

La réalité en Syrie aujourd'hui, c'est un système médical qui s'est effondré, un système scolaire qui fonctionne à peine, une ville d'Alep qui avait autrefois 5 000 médecins et n'en a plus désormais que 36, un pays où 250 000 personnes tentent de survivre dans des quartiers assiégés, où il y a 2,5 millions de réfugiés et 6,5 millions de personnes déplacées. C'est un pays d'enfants affamés, d'infections non traitées, de blessures causées par des éclats d'obus et de membres perdus, un pays où des mères se voient refuser la nourriture dont elles ont besoin pour alimenter les enfants qu'elles tiennent dans les bras, et un pays où les bombes continuent de tomber et où les souffrances s'aggravent.

D'aucuns disent que c'est là la conséquence inévitable de la guerre. Je dis moi que c'est le résultat d'actions intentionnelles et délibérées menées par certains individus, et que ce que ces individus peuvent faire, ils peuvent et doivent y mettre fin. Je parle ici du régime syrien de Bashar Al-Assad qui consacre toute son énergie à garder le pouvoir aux dépens du bien-être de dizaines de millions de personnes. C'est de lui que je parle et de ses forces de sécurité qui larguent des bombes à baril sur des zones résidentielles, de ses tireurs embusqués qui prennent plaisir à tirer sur des enfants accompagnés de leurs parents afin de les voir subir des souffrances insupportables, et je fais référence ici aux groupes terroristes comme el-Nosra et l'État islamique

en Iraq et au Levant qui, au nom de la révolution ont, dans certaines régions de la Syrie, imposé un nouveau régime de terreur aux Syriens, ajoutant un fanatisme religieux au fanatisme dictatorial d'Al-Assad.

La résolution adoptée aujourd'hui et la réalité quotidienne en Syrie n'ont rien à voir avec la politique ou l'idéologie. Nous nous sommes réunis ici, représentants du monde, pour faire ce que nous pouvons pour tenter d'aider une population qui a désespérément besoin d'assistance pour vivre et respirer comme nous. C'est tout.

Le monde trouve remarquable qu'il ait fallu trois ans au Conseil de sécurité pour reconnaître des faits élémentaires et réclamer l'application de principes fondamentaux d'humanité, à savoir que les Syriens dans le besoin ne doivent pas être assiégés, ne doivent pas être la cible de bombes à baril et ne doivent pas être affamés. C'est peu dire que de dire que cela n'aurait pas dû prendre aussi longtemps.

Cette résolution est importante pour deux raisons. Elle appelle clairement à des actions concrètes et spécifiques et constitue un engagement à agir en cas de non-respect. L'adoption de cette résolution n'a pas été facile, mais cela n'aurait pas dû être le cas. Nombre de questions dont cet organe est saisi sont complexes. Celle-ci ne l'est pas.

C'est parce que les États-Unis croient que les civils ne doivent être ni affamés ni bombardés, et qu'ils ne doivent pas se voir refuser l'accès aux besoins les plus élémentaires nécessaires à la vie que nous saluons la décision prise aujourd'hui par le Conseil de sécurité. Nous formons donc le très vif espoir que le Conseil fera montre du même courage pour veiller à ce que nos exigences unanimes produisent des résultats et allègent les souffrances endurées notamment par les centaines de milliers de civils, victimes de tireurs embusqués et pris au piège dans des communautés assiégées. Notre objectif ici aujourd'hui est d'assurer qu'une aide parvienne aux personnes qui, sans cela, mourraient, et que des civils innocents ne soient pas tués en attendant cette aide.

Mais la mesure que nous avons prise aujourd'hui produira-t-elle les résultats bénéfiques que nous en attendons? Au vu de ses antécédents, on peut être sûr que le régime syrien niera ce qu'il a fait et mentira sur ce qu'il fera. C'est pourquoi j'enjoins les membres du Conseil et l'ensemble de la communauté internationale à faire pression sur le régime syrien – et sur tout acteur qui manque à ses obligations – pour qu'il s'acquitte d'urgence de toutes les dispositions de la résolution. Il ne doit plus y avoir de promesses non tenues et de délais; on ne peut plus mettre en parallèle des concessions mineures et des crimes si horribles, si systématiques et si récurrents qu'ils en arrivent presque à ne plus choquer notre conscience.

Aujourd'hui, le Conseil est parvenu à un consensus. Désormais, nous devons exiger qu'il passe à l'action. Notre sécurité commune, notre humanité et notre conscience collective n'exigent rien de moins.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : C'est assez récemment que le Conseil de sécurité a décidé d'examiner la situation humanitaire en Syrie et ce, seulement après l'échec des tentatives visant à se servir de la détérioration de la situation humanitaire pour renverser le régime.

La Fédération de Russie a appuyé la résolution qui vient d'être adoptée (résolution 2139 (2014)) car, durant les négociations sur son libellé, nombre des points soulevés par mon pays ont été pris en considération, ce qui a permis de produire un document équilibré.

L'objectif principal des efforts déployés par la communauté internationale face à la crise humanitaire en Syrie, y compris de la présente résolution, est d'améliorer la situation en Syrie et de faciliter la fourniture d'une assistance humanitaire à la population dans le besoin. À cette fin, toutes les parties doivent coopérer avec les organismes humanitaires internationaux. Ces organismes, en coordination avec les autorités syriennes et avec l'assistance active de la Fédération de Russie, mènent une tâche ardue et pénible dans des conditions de conflit très difficiles.

Cet effort a produit des résultats concrets et positifs, même si cela n'a pas été aussi rapide que nous l'aurions souhaité. La situation dans les centres de population a commencé à s'améliorer. Récemment par exemple, dans les banlieues de Yalda, Babila, Bayt Sahm et Aqraba, dans le sud de Damas, où il n'y a encore pas très longtemps les habitants tiraient sur les soldats, ils effectuent désormais ensemble des patrouilles pour lutter contre le banditisme et le terrorisme. Un cessez-le-feu a été mis en place à Barzeh et Moadamiya. Des milliers de civils sont rentrés chez eux. Dans tous les centres de population mentionnés, la reconstruction des infrastructures progresse, et des centres médicaux et des écoles vont bientôt rouvrir.

Les progrès réalisés dans l'amélioration de la situation difficile des civils montrent qu'il est possible de mener des opérations humanitaires efficaces, qu'il est possible de fournir de l'aide à condition que toutes les parties prenantes coordonnent leurs efforts, Il faut élargir cette expérience à d'autres parties de la Syrie et se mettre d'accord sur des cessez-le-feu locaux, sur l'accès à des fournitures humanitaires et sur l'échange de prisonniers.

Il y a eu également d'autres progrès. Un pont aérien a été mis en place pour amener une aide humanitaire à Qamichli. De nouveaux centres humanitaires ont été ouverts. Des campagnes de vaccination contre la polio ont été menées à bien dans tout le pays, concernant 3,4 millions d'enfants.

En dépit des conditions sur le terrain, des zones difficiles d'accès à Alep, Idlib, Homs, Hama, Deir al Zour et Raqqa ont reçu plus de 51 convois. Des efforts sont en cours pour normaliser la situation humanitaire dans le camp palestinien d'Al-Yarmouk. Toutefois, des rebelles armés en Syrie continuent de piller des convois, de tuer des travailleurs humanitaires et d'attaquer des installations civiles, se servant des civils comme de boucliers humains et menant des attaques terroristes. Il est toujours impossible de fournir de l'aide aux zones de Nouboul et Zahra assiégées par les rebelles, d'Alep, de Fouah et de Kifarya dans le gouvernorat d'Idlib, d'Adra dans la banlieue de Damas, et de la province de Hasakah, dans le nord-est.

Les activités de même nature menées par l'opposition pour saper les opérations humanitaires doivent être condamnées sans délai et avec force par tous les membres de la communauté internationale. Nous croyons que la résolution évalue fort justement ces actions et enverra les signes appropriés à ceux qui sabotent les efforts humanitaires déployés en Syrie.

La résolution adoptée aujourd'hui met l'accent sur la nécessité de fournir un accès humanitaire sur la base d'une approche mutuelle, impartiale et non politisée, conformément aux principes directeurs qui sont ceux de l'ONU en matière d'assistance humanitaire. Cela s'applique pleinement aux dispositions de la résolution sur la fourniture d'une assistance humanitaire de part et d'autre des lignes de front et des frontières avec les pays voisins. Nous croyons que les travailleurs humanitaires respecteront ces règles et que le Secrétaire général en tiendra compte dans ses rapports au Conseil de sécurité. Nous avons bon espoir que les autorités syriennes et l'opposition appliqueront dûment la résolution en libérant les zones assiégées et les régions isolées.

Le Conseil de sécurité, quels que soient les progrès réalisés par cette résolution et sa mise en œuvre par toutes les parties, peut envisager d'autres mesures. Nous souhaitons cependant souligner que la résolution ne prévoit pas l'imposition automatique de sanctions – ce que le Conseil de sécurité n'aurait pas autorisé.

Encore une fois, la résolution appelle l'attention sur le fait que, en l'absence d'un règlement politique, la situation humanitaire continuera de se détériorer. Nous croyons que seul un règlement politique global permettra d'améliorer la situation humanitaire en République arabe syrienne et de trouver une solution aux problèmes à l'origine de ce conflit meurtrier. Cela ne sera possible que grâce à des progrès durables dans le cadre des négociations entre les parties syriennes, sur la base du Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe). Ce document repose sur l'idée que les décisions sur les questions fondamentales concernant l'avenir de l'État syrien seront prises par le peuple syrien lui-même, sur la base du consentement mutuel. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra parvenir à des décisions viables, permettant de régler le conflit qui sévit dans ce pays, qui a déjà tant souffert.

Un élément central de la résolution est l'accent fort mis sur la lutte contre le terrorisme, conformément à la déclaration de juin 2013 adoptée par le Groupe des huit chefs d'État et de gouvernement réunis à Lough Erne. La résolution appelle toutes les parties en Syrie à rejeter les terroristes. À cet égard, nous soulignons qu'il faut non seulement que les groupes d'opposition assument leurs responsabilités, mais qu'ils appuient également la lutte contre le terrorisme en Syrie en vue d'éradiquer ce fléau et œuvrent de concert avec le Gouvernement pour résoudre ce problème.

Nous pensons que le Conseil de sécurité devrait commencer sans tarder à discuter d'un nouveau projet de document sur la lutte contre les activités terroristes en Syrie.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2139 (2014) sur la Syrie. Aujourd'hui, le Conseil a finalement montré que, quelles que soient ses divergences sur le plan politique au sujet de la Syrie, il n'est pas tout à fait indifférent à la crise humanitaire qui fait ravage dans ce pays. Nous saluons

les efforts déployés par l'Australie, la Jordanie et le Luxembourg qui ont mené le processus de négociation.

Cela fait maintenant près de trois ans que le peuple syrien s'est courageusement mobilisé pour réclamer ses droits légitimes et universels. Depuis lors, Al-Assad mène une guerre brutale contre son propre peuple. Il est responsable de la plus grande crise humanitaire dans le monde et de certaines des pires violations des droits de l'homme dans le monde.

Il y a quatre mois et demi, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2013/15) visant à atténuer l'incidence humanitaire de ce conflit. Le Conseil a exhorté toutes les parties, en particulier les autorités syriennes, à prendre un certain nombre de mesures spécifiques pour améliorer l'accès et protéger les civils. Toutefois, non seulement le régime syrien a fait fi de cette déclaration, mais la situation s'est également détériorée considérablement.

Mon collègue russe a laissé entendre qu'il y avait eu des progrès sur le plan humanitaire, mais la réalité sur le terrain est tout autre. Il y a maintenant 9,3 millions de personnes qui ont besoin d'aide humanitaire – une augmentation de plus d'un tiers depuis le 2 octobre. Au cours de la même période, le nombre de personnes déplacées a augmenté de 50 % pour atteindre 6,5 millions de personnes. En outre, l'on estime que 140 000 personnes ont été tuées depuis le début de la crise – une augmentation de 40 % depuis six mois.

La semaine dernière, Valerie Amos a fait au Conseil un exposé on ne peut plus clair sur l'ampleur de cette crise humanitaire (voir S/PV.7109). Elle a appelé le Conseil à prendre des mesures urgentes pour permettre aux organisations humanitaires d'atteindre plus de personnes. Aujourd'hui, le Conseil a répondu à cet appel. Nous espérons que l'adoption de la résolution 2139 (2014) sera suive de mesures concrètes sur le terrain, permettant ainsi de soulager les souffrances des millions de Syriens qui ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence.

La résolution exige au régime syrien de lever le siège de zones assiégées, de mettre fin à l'utilisation odieuse et aveugle de barils d'explosifs dans les zones peuplées et de permettre à l'ONU et à ses partenaires d'acheminer l'aide à travers les frontières. Le régime syrien doit immédiatement se conformer à ces exigences. Pour ne citer qu'un exemple, cela permettrait aux Nations Unies de fournir de l'aide à plus d'un million de personnes qui ont en désespérément besoin de l'autre côté de la frontière. Le Conseil de sécurité examinera la situation humanitaire tous les 30 jours et, comme la résolution l'indique clairement, nous avons l'intention de prendre des mesures supplémentaires si les exigences formulées dans la présente résolution ne sont pas respectées.

Même si cette résolution est un grand pas en avant, nous savons que seules des avancées sur le volet politique permettront de trouver une solution durable à la crise humanitaire en Syrie. Le Royaume-Uni entend intensifier sa coopération avec ses alliés dans le cadre du processus « Genève II » afin de parvenir à un règlement politique du conflit en Syrie. Afin d'appuyer les négociations de Genève II, la communauté internationale doit faire preuve du même sens d'unité dont elle a fait montre aujourd'hui.

Le message du Conseil au régime syrien est clair : cessez de tuer votre propre peuple; mettez fin aux bombardements aériens, en particulier l'emploi de barils d'explosifs; levez le siège de diverses zones assiégées; et autorisez l'acheminement de l'aide humanitaire à ceux qui en ont désespérément besoin.

Mme Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : La délégation argentine tient à remercier les délégations de l'Australie, de la Jordanie et du Luxembourg qui ont lancé cette initiative et ont déployé beaucoup d'efforts pour parvenir à un texte consensuel, dans un esprit d'ouverture et dans la transparence. Nous voudrions également saluer l'attitude constructive de tous les membres du Conseil, qui, même s'ils ont des positions divergentes sur la situation en Syrie, ont privilégié l'unité et se sont exprimés d'une seule voix afin d'atténuer la grave crise humanitaire qui frappe le peuple syrien.

Il est clair que tant la déclaration présidentielle du 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15), en dépit de son caractère contraignant, que les diverses initiatives prises par l'ONU et la communauté internationale pour améliorer la situation humanitaire en Syrie n'ont pas abouti aux résultats escomptés. Dans la mesure où la violence n'a pas cessé, les gens continuent de mourir, et maintenant près de la moitié de la population de ce pays a besoin d'aide.

Le nombre de victimes – qui en dit toujours long même s'il n'est jamais précis – exige du Conseil de sécurité, en se fondant sur son mandat institutionnel, sa responsabilité historique et sa conscience, qu'il ne devienne pas un obstacle, mais un instrument à même

de contribuer à inverser cette tendance tragique, en adoptant des décisions supplémentaires et plus efficaces.

Les rapports que nous recevons, semaine après semaine, doivent nous faire comprendre clairement que la Syrie, son peuple, tout son peuple, mais surtout les plus faibles et les plus vulnérables – les femmes, les jeunes et les enfants – ne peut pas et ne doit pas continuer à s'entre-déchirer dans un abîme de violence, de cruauté, de souffrance, de mort, de peur, de désespoir, de douleur, de massacres, de désolation et de faim, et mérite encore moins de basculer dans une obscurité de plus en plus dense avec le sentiment que ces souffrances ne cesseront jamais.

S'il est vrai que, tout récemment, il y a eu plusieurs faits positifs importants – comme l'accord de cessez-le-feu de Homs, l'accès au camp de Yarmouk, une campagne réussie de vaccination contre la poliomyélite, davantage de souplesse de la part du Gouvernement s'agissant de la délivrance de visas aux travailleurs humanitaires ou des progrès dans la mise en place de centres de distribution de l'aide à Alep et à Qamichli – qui, peuvent être tous interprétés comme des signes encourageants, il n'en reste pas moins que de toute évidence, cela ne suffit pas. Nous disons cela parce que, dans le même temps, nous continuons d'être témoins de violations flagrantes du droit international humanitaire et d'attaques délibérées contre des personnes et des biens qui jouissent de protections spécifiques – les travailleurs humanitaires, le personnel médical, les patients, les hôpitaux et les écoles. Des attaques aveugles qui ne font pas de distinction entre les civils et les combattants se poursuivent et des massacres horribles à caractère religieux se répètent, comme cela fut le cas à Ma'an le 9 février. De toute évidence, ces terribles événements ne sont nullement de nature à ralentir la détérioration marquée de la situation humanitaire; au contraire, ils sont à l'origine de sa dégradation accélérée.

L'Argentine a voté pour la résolution 2139 (2014), convaincue que le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités en vertu de la Charte et explorer tous les voies et moyens susceptibles d'avoir une incidence positive sur le terrain, d'alléger les souffrances du peuple syrien et d'aider les pays de la région directement touchés par les conséquences de cette crise, qui ont accepté jour après jour de recevoir des milliers de personnes, sachant qu'il s'agit pour la plupart d'êtres humains traumatisés, fragiles et effrayés.

La résolution adoptée aujourd'hui contient des éléments qui revêtent beaucoup d'importance pour l'Argentine. Pour n'en citer que quelques-uns je dirai qu'il est fondamental d'exiger un accès sans entrave de l'aide humanitaire; d'insister sur la responsabilité de protéger les civils; de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes; d'appeler toutes les parties à mettre fin à la violence, à garantir le respect des droits de l'homme et à se conformer aux normes du droit international humanitaire; et d'exhorter le peuple syrien à retrouver par des moyens pacifiques et par le dialogue la volonté de vivre ensemble dans une société qui respecte la vie, préserve sa diversité et protège son patrimoine culturel.

De même que nous réaffirmons l'attachement de l'Argentine à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Syrie, nous réitérons que la lutte contre l'impunité et pour le plein respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme n'est pas une entrave à la paix mais bien au contraire une condition incontournable pour y parvenir. Nous soutenons également que les responsables de crimes graves et de crimes contre l'humanité doivent répondre devant la justice des actes atroces qu'ils ont commis.

De même que nous pensons que l'aide humanitaire est urgente et indispensable, nous affirmons que les souffrances et les pénuries dont souffre le peuple syrien sont une conséquence et non la cause du conflit. Nous sommes de ceux qui pensent que la solution de ce conflit n'est pas militaire mais politique. On n'apporte pas de solution à la mort par la mort, a dit notre Présidente dans cette enceinte. Ce n'est que par un dialogue politique ouvert à tous et sans conditions préalables ni extorsions que le peuple syrien pourra trouver les voies conduisant à une sécurité et une paix durables.

C'est la raison pour laquelle nous réitérons l'appel lancé à toutes les parties afin qu'elles s'engagent résolument dans les négociations amorcées à Genève le mois dernier et nous redisons qu'il est nécessaire que les principaux acteurs régionaux et internationaux aident à mettre en place les conditions permettant aux différents protagonistes du conflit en Syrie de surmonter leurs divergences par des moyens pacifiques, par le dialogue et par des accords sur le fond. Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères argentin à la séance du Conseil de sécurité consacrée à l'adoption de la résolution 2118 (2013), il est nécessaire que le Conseil assume « sa responsabilité de stabiliser la situation en Syrie et de contribuer à instaurer une paix durable, en réaffirmant la pertinence du multilatéralisme, pierre angulaire du système de sécurité collective établi par la Charte des

Nations Unies et unique garantie pour éviter que le monde ne soit l'otage de la loi du plus fort ». (*S/PV.7038, p. 14*)

Pour l'Argentine cette résolution axée sur l'urgence humanitaire que connaît la Syrie ne peut en aucun cas être utilisée pour justifier une quelconque tentative de recours unilatéral à la force ni ne saurait conduire à présenter une militarisation comme moyen de résoudre ce conflit.

Je voudrais terminer en rappelant les propos prononcés par le pape François le 7 septembre 2013 dans l'homélie où il a appelé au dialogue et à la réconciliation en Syrie, et dont j'ai la certitude qu'ils expriment avec simplicité et profondeur le cri silencieux des victimes :

> « Nous avons perfectionné nos armes, notre conscience s'est endormie, nous avons rendu plus subtiles nos justifications. Comme si c'était une chose normale, nous continuons à semer destruction, souffrance et mort. La violence, la guerre apportent seulement la mort […]. La paix s'affermit seulement par la paix ».

Nous espérons que la mesure que nous prenons ici aujourd'hui servira à atteindre cet objectif si souhaité et si nécessaire.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Ces trois dernières années, le conflit syrien n'a cessé de dégénérer, provoquant un très grand nombre de victimes et de lourdes destructions, ainsi que le déplacement de millions de civils. La Chine est vivement préoccupée par l'aggravation constante de la situation humanitaire en Syrie et compatit avec le peuple syrien dans sa profonde souffrance. La situation humanitaire actuelle en Syrie ne doit pas continuer.

La Chine appuie les efforts déployés par la communauté internationale, en particulier l'Organisation des Nations Unies, pour atténuer la situation humanitaire en Syrie et elle se félicite de la contribution apportée par les pays voisins qui accueillent un grand nombre de réfugiés syriens.

La Chine a fourni à maintes reprises une assistance humanitaire à la Syrie et aux pays voisins par de multiples voies et elle continuera d'apporter son aide au peuple syrien dans toute la mesure de ses capacités, y compris aux Syriens réfugiés hors de Syrie, afin d'en alléger les souffrances.

Au coeur du mécanisme de sécurité collective, le Conseil de sécurité porte la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'adoption par le Conseil de la résolution 2139 (2014) est une nouvelle mesure prise à l'unanimité par le Conseil sur la question de Syrie depuis l'adoption de la résolution 2118 (2013) l'année dernière.

Cette adoption est le résultat des efforts communs des membres du Conseil. Dans les circonstances actuelles, les mesures adoptées par le Conseil de sécurité concernant la situation humanitaire en Syrie doivent être objectives, équilibrées, et favoriser le maintien des normes internationales humanitaires et de la dynamique de règlement politique de la crise syrienne.

La résolution 2139 (2014) réaffirme le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie, déclare que toutes les parties concernées en Syrie sont responsables de l'amélioration de la situation humanitaire, insiste sur l'impératif du respect par toutes les parties des principes directeurs régissant les secours humanitaires des Nations Unies, exprime son appui à un règlement politique de la question syrienne et envoie un puissant message unanime en faveur d'une amélioration rapide de la situation humanitaire en Syrie. Elle est, à ce titre, d'une très grande importance.

À partir de maintenant, la communauté internationale doit veiller à la mise en œuvre de la résolution 2139 (2014). Nous exhortons toutes les parties en Syrie à prendre en ligne de mire les intérêts de leur nation et de leur peuple, à mettre en œuvre la résolution dans son intégralité, à coopérer pleinement avec l'ONU et les autres organisations et à s'efforcer en commun d'améliorer la situation humanitaire dans leur pays.

La communauté internationale doit continuer de fournir une assistance humanitaire à la Syrie et appuyer activement les pays voisins de ce pays dans leurs efforts pour accueillir les réfugiés syriens.

Les mesures humanitaires ne peuvent offrir qu'un répit temporaire au peuple syrien dans ses souffrances. Ce n'est que par la recherche d'un règlement politique de la question syrienne que l'on pourra parvenir à une amélioration foncière de la situation humanitaire en Syrie. Grâce aux efforts communs de toutes les parties, dont la Chine, la deuxième Conférence de Genève s'est tenue le mois dernier. C'était un pas important dans le règlement politique de la question syrienne.

La résolution 2139 (2014) imprime un nouvel élan au processus politique en Syrie. La question de Syrie est complexe et sensible et malaisée à résoudre. Nous

espérons que la communauté internationale s'emploiera au règlement politique de la question syrienne, qu'elle insistera pour que ce soit le peuple syrien qui décide lui-même de l'avenir de son propre pays, qu'elle continuera de promouvoir un processus de transition politique ouvert à tous, et de favoriser l'avènement de la réconciliation nationale et de l'unité en Syrie et qu'elle veillera à l'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie et dans les pays voisins. Nous espérons que les parties concernées en Syrie se conformeront à cette résolution, qu'elles s'engageront dans le dialogue et dans les négociations visant à instaurer la confiance mutuelle, qu'elles sauront faire de part et d'autre la moitié du chemin et tireront parti d'autres expériences utiles pour parvenir, sur la base des revendications de toutes les parties, à un accord conforme aux conditions nationales de la Syrie et qui fasse une place aux intérêts de toutes les parties.

En sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité et de membre responsable de la communauté internationale, la Chine continuera de contribuer positivement aux efforts en vue de l'avènement le plus rapidement possible d'un règlement complet, durable et adapté à la question syrienne.

Mme Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : La situation humanitaire en Syrie est une conséquence de la violence barbare qui, sans discontinuer, défie toute logique et toute solution.

Le caractère central de la Syrie dans la région n'en rend que plus impérative la nécessité d'une action concertée du Conseil en vue d'assurer un accès rapide, sûr et sans entrave du personnel humanitaire aux populations ayant besoin d'assistance dans tout le pays. C'est la raison pour laquelle le Nigéria reconnaît qu'il est impératif d'appuyer toute initiative pacifique visant à alléger les souffrances des Syriens et conduisant à un règlement politique de ce conflit prolongé.

Nous sommes convaincus que la décision collective que nous avons prise aujourd'hui avec l'adoption de cette résolution - la résolution 2139 (2014)) constitue une avancée majeure déterminante pour la protection des civils sans défense en Syrie, notamment les femmes et les enfants, qui continuent de payer le prix fort de l'affrontement meurtrier auquel se livrent les parties en présence.

Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de consensus sur l'inclusion dans la version finale d'un paragraphe demandant à tous les États de s'abstenir de transférer des armes aux parties au conflit en Syrie, dans la mesure où ces armes risquent d'être utilisées pour commettre ou faciliter des violations et abus du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Néanmoins, l'adoption de cette résolution aujourd'hui est un signe fort et tangible de la volonté renouvelée du Conseil d'œuvrer dans l'intérêt supérieur du peuple syrien. Nous espérons que le Conseil continuera d'agir ainsi de manière concertée à l'avenir.

Nous tenons à saluer tout particulièrement l'Australie, la Jordanie et le Luxembourg pour leur leadership mais surtout pour avoir tenu compte des vues des membres du Conseil tout au long des négociations.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par remercier les délégations de l'Australie, de la Jordanie et du Luxembourg d'avoir rédigé la résolution (2139 (2014)) et de la souplesse dont elles ont fait montre pendant les négociations.

En adoptant à l'unanimité la résolution 2139 (2014), le Conseil de sécurité franchit un pas important et nécessaire pour contribuer à faire face à la situation humanitaire en Syrie, qui se détériore de jour en jour et a des répercussions dramatiques sur la population syrienne. Cette situation a également de lourdes retombées sur les voisins de la Syrie, ce qui en fait une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le Conseil remédie ainsi à une lacune, puisque la déclaration du Président du Conseil en date du 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15) n'a pas été mise en œuvre ni produit de résultats sur le terrain.

Ma délégation a voté pour la résolution, qui envoie un message extrêmement clair aux parties quant à leur obligation de respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, de protéger les civils et de prendre des mesures concrètes sur le terrain pour autoriser un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave aux populations touchées sur tout le territoire syrien.

Nous estimons que la référence à la nécessité de voir les auteurs et responsables de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, quelles qu'elles soient, traduits en justice est particulièrement importante. De l'avis de ma délégation, les cas qui pourraient constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité devraient être renvoyés à la Cour pénale internationale.

Les dispositions de la résolution que nous avons adoptée doivent être respectées dans leur intégralité. En cas de non-respect, le Conseil devra envisager des mesures supplémentaires. Conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, les États Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité.

Notre conviction est que seule une solution politique pourra mettre fin à la crise humanitaire. Nous nous joignons à l'appel lancé par le Secrétaire général et l'Envoyé spécial concernant la nécessité de trouver une solution politique au conflit. Sur la base de ces considérations, il est impératif de stopper la militarisation du conflit, comme l'indique le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée se félicite de l'adoption unanime de la résolution 2139 (2014). Cette résolution marque certes un nouveau jalon dans l'action du Conseil mais elle aurait dû être adoptée depuis longtemps. Voilà près de trois ans que la crise humanitaire en Syrie ne cesse de s'aggraver tandis que le Conseil se montre incapable de prendre une décision véritable pour fournir des secours à la population syrienne qui n'a que trop souffert. Il faut espérer que l'unité dont nous avons fait preuve aujourd'hui permettra à partir de maintenant au Conseil de jouer effectivement son rôle afin de faire face à la crise. Nous remercions les auteurs de la résolution, l'Australie, la Jordanie et le Luxembourg, d'avoir défendu la cause humanitaire.

La République de Corée a voté pour la résolution car elle énonce plusieurs mesures importantes pour alléger les souffrances de tous les civils en Syrie, en particulier ceux qui sont pris au piège dans des zones assiégées. La résolution exige que toutes les parties, en particulier les autorités syriennes, autorisent immédiatement un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave aux organismes humanitaires des Nations Unies et à leurs partenaires d'exécution, y compris à travers les lignes de conflit et à travers les frontières des pays voisins. Si nous nous félicitons de l'adoption de cette résolution, nous savons toutefois qu'elle ne va pas mettre fin au conflit. Nous exhortons les deux parties en Syrie à entreprendre plus sérieusement des négociations politiques.

À cet égard, nous réaffirmons notre appui inconditionnel aux efforts de médiation du Secrétaire général Ban Ki-moon et de l'Envoyé spécial Brahimi.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Le Rwanda tient à expliquer son vote sur la résolution 2139 (2014), qui vient d'être adoptée sur la situation humanitaire en Syrie. Tout d'abord, je rends hommage à l'Australie, à la Jordanie et au Luxembourg pour avoir proposé ce texte important, qui s'imposait après l'échec de toutes les parties syriennes à pleinement mettre en œuvre la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15).

Le Rwanda a voté pour la résolution parce que nous sommes consternés par l'aggravation de la situation humanitaire sur place, comme l'a signalé au Conseil en de multiples occasions la Coordonnatrice des secours d'urgence, la Secrétaire générale adjointe Valerie Amos. Nous sommes particulièrement préoccupés par le siège de nombreuses villes et de zones peuplées, notamment celui de la vieille ville de Homs, où des civils innocents, y compris des femmes et des enfants, sont pris au piège depuis des mois sans aucun accès à l'aide humanitaire la plus élémentaire.

Le Rwanda a en diverses occasions exprimé sa position à l'égard de la crise syrienne. Comme tous les membres du Conseil, nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit. Nous renouvelons notre appel à toutes les parties pour qu'elles restent engagées en faveur d'un règlement politique et pacifique dans le cadre de la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie, qui se déroule en ce moment et qui est la seule solution viable pour mettre fin à la crise politique, humanitaire et sur le plan de la sécurité en Syrie.

Dans ce contexte, nous déplorons vivement que d'importants amendements sur la responsabilité des États qui fournissent des armes aux parties syriennes n'aient pu être inclus dans la version finale de la résolution. Ces amendements bien fondés, reposant sur un langage concerté, ne faisaient qu'exprimer une vive préoccupation au sujet des conséquences néfastes que le transfert et l'emploi d'armes en Syrie ont en termes de pertes en vies humaines et pour la sécurité et la stabilité. Les amendements soulignaient également que les transferts accrus d'armes à toutes les parties en Syrie compromettaient les chances d'un règlement politique du conflit, et demandaient à tous les États de s'abstenir de transférer des armes aux parties au conflit syrien s'ils pensent qu'elles pourraient servir à commettre des crimes.

Il est donc scandaleux que, trois ans après le début d'un conflit qui a déjà fait près de 100 000 morts et 6,5 millions de déplacés et du fait duquel 9,3 millions

ont besoin d'une aide humanitaire, nous continuons plutôt à fournir de plus en plus d'armes. Nous demandons donc que entende l'appel du Secrétaire général, qui n'a de cesse de demander que l'on cesse d'attiser ce conflit avec des armes meurtrières et d'user plutôt de notre influence pour convaincre les deux parties à faire des progrès importants dans le cadre des pourparlers de paix de Genève. Je pense que c'est très sage.

Pour terminer, nous espérons que, contrairement à la déclaration présidentielle du 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15), la résolution 2139 (2014) sera intégralement mise en œuvre par les deux parties, notamment en levant le siège de toutes les villes et zones peuplées et en autorisant un accès humanitaire sans entrave.

J'ai le sentiment que la crise syrienne nuit gravement à la crédibilité du Conseil de sécurité depuis trois ans. Néanmoins, dans le prolongement de la reprise des pourparlers de paix et du processus en cours de destruction des armes chimiques syriennes, le tout grâce au concours de membres permanents du Conseil, nous espérons que ceux-ci useront de la même influence pour obtenir des améliorations marquées sur le front humanitaire.

M. Mangaral (Tchad) : Le Tchad se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2139 (2014), sur la situation humanitaire en Syrie, après de longues négociations au cours desquelles les uns et les autres ont fait de louables efforts de compromis. Nous remercions les membres du Conseil de sécurité qui ont eu l'initiative de cette résolution, qui contribuera sans aucun doute à alléger les souffrances des populations civiles syriennes exposées aux bombardements au moyen de barils explosifs, assiégées, déplacées, ou encore réfugiées.

Le Tchad est très sensible aux questions humanitaires en Syrie, et nous espérons que la mise en œuvre des dispositions de cette résolution permettra aux populations d'accéder à l'aide humanitaire dont elles sont privées injustement. Les autorités syriennes sont interpellées; elles doivent mettre fin aux violences sur la population civile et aux violations du droit humanitaire et ouvrir la voie à de véritables négociations en vue de parvenir à des solutions acceptables à la crise syrienne.

Nous félicitons la fermeté des membres du Conseil de sécurité et leur engagement aux côtés du peuple syrien, et nous encourageons le Conseil à poursuivre ses efforts dans ce sens.

Cette résolution est un appel à la responsabilité des parties syriennes, qui doivent privilégier le dialogue afin de mettre un terme aux atrocités dont sont victimes les populations civiles innocentes. Nous pensons que l'accélération de la destruction des armes chimiques et la cessation des bombardements aux barils explosifs doivent créer les conditions favorables à un retour à la stabilité en Syrie.

Le Tchad soutient les efforts de la communauté internationale dans la recherche d'une solution durable en Syrie, et la résolution 2139 (2014) constitue une étape très importante dans cette voie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Lituanie.

La Lituanie se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2139 (2014) relative aux problèmes humanitaires en Syrie. Le vote unanime d'aujourd'hui est un message extrêmement important envoyé aux Syriens qui attendent désespérément l'aide humanitaire depuis de longs mois, à savoir que le Conseil est prêt à intensifier ses efforts visant à régler l'une des situations humanitaires les plus monstrueuses de ce siècle.

Pour un très grand nombre de Syriens, l'unité dont a fait montre le Conseil aujourd'hui arrive trop tard. Ce qui s'est passé durant les trois années d'atrocités croissantes défie toute description. Mais aujourd'hui l'heure est à l'espoir – espoir pour ceux qui sont assiégés, espoir pour ceux qui voient des proches succomber à la famine, et espoir pour ceux qui vivent sous la menace constante de bombardements aériens, d'attaques au mortier et de barils explosifs.

Nous espérons vivement que le vote unanime du Conseil d'aujourd'hui contribuera réellement à répondre aux besoins humanitaires du peuple syrien et à assurer un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave et la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire.

Il appartient maintenant aux parties au conflit d'agir immédiatement et résolument pour appliquer intégralement la résolution et mettre fin aux odieuses violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme.

Il est primordial que toutes les parties, en particulier le Gouvernement syrien auquel il incombe principalement et en dernier ressort de protéger sa population, honorent leurs engagements. Ma délégation souligne que le Conseil devrait et doit être prêt à prendre

les mesures complémentaires nécessaires si les parties au conflit n'entendent pas l'appel de la résolution. La crédibilité du Conseil est en jeu.

Je tiens aussi à souligner l'importance de la responsabilisation pour tous les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les violations massives des droits de l'homme qui ont eu lieu durant ces trois années de conflit. L'impunité engendre la violence et perpétue le conflit. On ne saurait permettre que l'impunité se poursuive. Le Conseil doit avoir recours à tous les outils à sa disposition, y compris la saisine de la Cour pénale internationale, pour y remédier et rendre justice aux près de 140 000 morts et aux millions de réfugiés et de déplacés résultant de ce conflit.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité. Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voulais saluer la présence de S. E. le Secrétaire général parmi nous ici, mais puisqu'il a déjà quitté la salle du Conseil, je vais passer directement à ma déclaration.

Depuis le début de la crise, le Gouvernement de la République arabe syrienne a toujours eu à cœur d'améliorer la situation humanitaire de son peuple. Ainsi, se fondant sur ses obligations constitutionnelles et internationales, il a continué à s'employer jour et nuit à satisfaire les besoins humanitaires de ses citoyens. Par ailleurs, le Gouvernement syrien s'est employé à restaurer la paix et la stabilité dans l'ensemble du pays.

Le Gouvernement syrien est pleinement attaché à ses engagements internationaux et il s'y conforme pleinement, notamment son obligation de coopérer avec l'ONU et ses organismes humanitaires, conformément à la résolution 46/162 de l'Assemblée générale et aux principes directeurs qui y sont énoncés, principalement le respect de la souveraineté nationale des États.

Ainsi, dans le contexte de son application de la déclaration présidentielle du 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15), le Gouvernement syrien a mis en œuvre un certain nombre de mesures administratives et logistiques permettant à l'ONU et aux organisations humanitaires d'étendre leurs activités et d'accroître leur efficacité. Cela n'aurait pas été possible sans la coopération du Gouvernement syrien et sans les mesures qu'il a prises pour les faciliter en tant que partenaire à part entière. Je ne vais donner qu'un exemple à cet égard, à savoir l'accord donné par le Gouvernement syrien pour l'ouverture d'un troisième pont aérien pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire d'Erbil, en Iraq, à Qamichli, en Syrie. Onze vols ont été programmés dans le cadre de ce pont aérien, contre 13 lors du premier et 10 au cours du deuxième. Le Gouvernement syrien a aussi offert d'utiliser sa propre flotte pour montrer sa bonne volonté.

Outre le partenariat dont je viens de parler, je voudrais rappeler au Conseil le fait suivant : c'est le Gouvernement qui assure la plus grande partie de la distribution de l'aide humanitaire dans le pays – dans une proportion atteignant 75 %, alors que les organismes des Nations Unies et autres organisations internationales présentes en Syrie ne distribuent que 25 % seulement du volume total de cette aide.

Certains gouvernements, dont des membres de ce Conseil, ont tenu quand même, en dépit de l'ouverture, de la coopération et de l'engagement positifs dont a fait preuve le Gouvernement syrien dans le domaine humanitaire, à poursuivre leurs campagnes de dénigrement et de désinformation et à égrener leurs chapelets de purs mensonges, levant ainsi clairement le voile sur les mauvaises intentions qu'ils nourrissent par principe à l'égard de mon pays, la Syrie. Cela a aussi permis de révéler l'inclination sadique de certains à privilégier les exercices de relations publiques aux dépends des souffrances et des espoirs du peuple syrien.

Certains États se sont montrés profondément frustrés par la façon positive dont la situation a évolué sur les plans humanitaire et politique. Cette frustration s'est traduite par des actes terroristes destructeurs dont le peuple syrien a payé et continue de payer le prix.

En effet, les communiqués inflammatoires et les campagnes de diffamation ont incité et encouragé les groupes terroristes armés, obéissant aux ordres de certains États qui les financent et les entraînent, à entreprendre toutes les actions pouvant priver le citoyen syrien de ses moyens de subsistance et d'existence et de le maintenir sous le joug de l'oppression, de l'obscurantisme et de la souffrance, comme ma chère collègue, l'Ambassadrice de l'Argentine, l'a justement dit.

Le fait que certains au sein de ce Conseil réduisent la situation en Syrie – déjà compliquée du fait des ingérences arabe, régionale et internationale – à sa seule dimension humanitaire politisée revient à aggraver la crise humanitaire et à soumettre les souffrances du citoyen syrien au marchandage. Cette réduction relève

aussi du parti pris et d'une lecture restrictive visant à masquer la dangereuse dimension interventionniste susmentionnée et à manipuler la situation humanitaire dans l'objectif de tromper l'opinion publique internationale. Il suffit de rappeler à cet égard que certains membres de ce Conseil se sont opposés à huit reprises à l'adoption par le Conseil d'une simple déclaration à la presse condamnant les actes terroristes ayant coûté la vie à des milliers de Syriens innocents. Ces mêmes parties, si promptes à débattre de la situation humanitaire en Syrie ici au Conseil, ont refusé d'offrir ne serait-ce que des ambulances et des chaises roulantes aux personnes ayant des besoins particuliers.

Le Gouvernement syrien a toujours salué l'ensemble des efforts visant à aider sincèrement à améliorer la situation humanitaire en Syrie, et il a coopéré de façon positive avec l'Organisation des Nations Unies. Il s'est aussi félicité de la déclaration présidentielle du 2 octobre 2013 et s'est plié à ses dispositions.

L'appui humanitaire aux Syriens ne peut intervenir de façon correcte et efficace que s'il est suivi d'un engagement, en paroles et en actes, à éviter de politiser la question humanitaire et à mettre fin au terrorisme. Les activités des groupes terroristes armés, notamment les groupes liés à Al-Qaida, sont la principale cause des souffrances du peuple syrien. En effet, ces groupes terroristes armés s'attellent à la destruction systématique des infrastructures du pays et au pillage de ses ressources. Ils s'attaquent aussi de façon délibérée aux convois d'aide humanitaire, dont ils s'emparent de façon répétitive et systématique, ainsi qu'aux travailleurs humanitaires dont ils ont tué plusieurs, outre les attaques contre de nombreuses régions syriennes et le siège qu'ils leur imposent, empêchant les habitants d'accéder à toute aide humanitaire pour de longues périodes. Ils utilisent aussi les civils comme boucliers humains pour empêcher l'Armée et les forces de sécurité de lutter contre le terrorisme.

À cet égard, le Gouvernement syrien, à l'instar des gouvernements d'autres États Membres de cette Organisation internationale, ne fait qu'exercer son droit et son devoir constitutionnel de lutter contre ce terrorisme qui frappe le Syrie sans discrimination, en s'appuyant pour ce faire sur le droit international et sur les résolutions du Conseil de sécurité.

L'imposition et l'application de la loi est au cœur de l'autorité de l'État, notamment s'agissant de lutter contre les activités terroristes menées sur son territoire. Et nul ne peut nier le devoir et le droit exclusif de l'État en la matière.

Outre les activités terroristes que je viens d'évoquer, il est bien connu que les sanctions économiques unilatérales qu'imposent illégalement certains États au peuple syrien ont des effets négatifs sur les conditions de vie des Syriens.

Il existe aussi un autre problème, celui de la faiblesse du financement humanitaire. En effet, le financement du plan humanitaire d'urgence pour 2014 n'a pas dépassé 7 % des fonds requis en dépit des nombreuses conférences organisées ici et là, et celui du plan régional d'action en faveur des réfugiés syriens n'a pas dépassé 13 %.

Le Gouvernement syrien a très tôt fait part de son sérieux et de sa sincérité s'agissant du règlement de la crise par la voie du dialogue dans le cadre d'un processus politique auquel participeraient toutes les forces politiques et les catégories sociales, professionnelles, culturelles et économiques du pays, y compris l'opposition nationale et les groupes armés qui accepteraient de déposer les armes, de privilégier le droit et la raison, de préserver le pays et de perpétuer ses institutions. En effet, le Gouvernement a donné à cet égard à ceux qui souhaiteraient adhérer à ce processus national de réelles garanties juridiques, sécuritaires et politiques. Cette approche adoptée par le Gouvernement a donné des résultats concrets sur le terrain dans plusieurs régions syriennes où des processus locaux de réconciliation ont pu être menés dernièrement, envoyant ainsi au monde un message puissant selon lequel les fils de la Syrie sont capables de régler leur problème par eux-mêmes, en tenant compte de leurs intérêts et loin de toute manipulation extérieure.

Nous venons d'entendre un collègue dire que les forces de sécurité ont procédé à l'arrestation de certains Syriens qui se sont rendus dans le cadre du processus de réconciliation nationale. Cela est totalement faux, et je l'infirme ici devant toute l'assistance. À cet égard, le Gouvernement s'emploie sans relâche à faire en sorte que tous les établissements dispensant des services dans ces régions soient prêts à répondre aux besoins des habitants et à recevoir le reste des déplacés qui souhaitent retourner dans leurs foyers en toute sécurité pour vivre dans la stabilité. Car au final, c'est la patrie seule qui reste l'ultime refuge pour ses fils, compte tenu surtout des souffrances qu'endurent les réfugiés syriens – objet d'un vil marchandage politique – et de la détérioration des conditions sanitaires et sécuritaires

dans les camps, et des atteintes à la dignité de ceux qui y vivent.

Le Gouvernement syrien a respecté toutes les dispositions de la déclaration présidentielle publiée par le Conseil de sécurité le 2 octobre 2013. J'ai moi-même salué cette déclaration quelques minutes après son adoption. Nombre des dispositions de cette déclaration sont reprises dans la résolution 2139 (2014) que le Conseil vient d'adopter. Cette résolution confirme à son tour, de manière parfaitement claire, la présence d'un terrorisme international perpétré par des groupes associés à l'organisation d'Al-Qaida, après que ce terrorisme a été nié, de façon injustifiée et incompréhensible, tout au long de la crise syrienne.

Le moment est peut-être venu pour le Conseil de s'acquitter, avec sérieux et fermeté, de ses obligations en s'attaquant aux causes profondes de la situation humanitaire, à savoir les activités terroristes menées par des groupes takfiris contre les civils en Syrie, avec l'appui de gouvernements, de personnes et d'entités désormais connus de tous – un appui auquel participent ouvertement les forces d'occupation israéliennes, au su du Département des opérations de maintien de la paix, dans la zone de séparation des forces dans le Golan syrien occupé.

Les opérations d'acheminement de l'aide humanitaire par les frontières ne peuvent jamais être effectuées en violation de la souveraineté nationale syrienne, garantie par la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous mettons en garde contre le non-respect des limites des dispositions de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et des principes directeurs relatifs à la fourniture de l'aide humanitaire. Faire croire à tort que le seul fait d'autoriser des opérations humanitaires transfrontalières avec des États voisins impliqués dans l'aggravation de la situation humanitaire et dans l'appui, l'armement, l'entraînement et le financement de Daesh, d'Al-Qaida, du Front el-Nosra, du Front « islamique » et d'autres va résoudre la crise humanitaire dont souffrent des millions de Syriens et y mettre fin – constitue une tromperie et une parodie de l'histoire de « la baguette magique » que l'on raconte aux enfants au moment de les mettre au lit, pour qu'ils s'endorment. Ce sont en effet les frontières avec certains États voisins dont nous parlons qui amènent le terrorisme en Syrie et entraînent l'effusion de sang dont est victime le peuple syrien.

Oui, comme ma chère collègue l'Ambassadrice du Nigéria l'a dit, la violence a atteint un niveau insensé et aberrant. Ces propos sont vrais. Cependant, la question la plus importante qui continue de se poser est : pourquoi cela arrive-t-il en Syrie, et pourquoi ce silence injustifié au sujet des formes d'intervention extérieure brutale dans les affaires intérieures de la Syrie? L'état d'esprit dominant chez certains est, hélas, celui d'une diplomatie des hyènes, et non de la diplomatie du droit international humanitaire.

Je voudrais faire une dernière remarque. Un collègue a déclaré que la délégation du Gouvernement syrien avait rejeté, à Genève, le projet d'ordre du jour présenté par M. Lakhdar Brahimi. Je réfute ici officiellement ces propos, car j'étais présent dans la salle et j'ai approuvé ce projet d'ordre du jour une minute seulement après qu'il a été présenté. Ce projet d'ordre du jour a été rejeté par l'autre partie, et le Conseil peut interroger le médiateur international, M. Lakhdar Brahimi, sur les circonstances de cette histoire lors de leur prochaine rencontre.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 35.